

**États financiers semestriels du**  
**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**

**30 juin 2011**

*(non vérifiés)*



# Pro-Financial

## Asset Management

### Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

.....

Les états financiers des fonds (tels que définis à la Note 1) ci-joints ont été dressés par Pro-Financial Asset Management inc. (le « gestionnaire »). La responsabilité de l'information et des déclarations renfermées dans ces états financiers incombe au gestionnaire.

Le gestionnaire maintient des procédures et des mécanismes de contrôle appropriés afin d'assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière publiée. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et contiennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les fonds sont décrites dans les notes afférentes aux états financiers.

Le Conseil d'administration de Pro-Financial Asset Management inc. est responsable de la révision et de l'approbation des états financiers; il doit aussi s'assurer que la direction remplisse ses obligations à l'égard de l'information financière.

Au nom de Pro-Financial Asset Management inc.,  
Gestionnaire du Fonds

Stuart McKinnon  
Chef de la direction  
Pro-Financial Asset Management inc.

John Farrell  
Premier vice-président, chef des investissements  
et chef de la conformité  
Pro-Financial Asset Management inc.

Le 29 août 2011

## **PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**

30 juin 2011

### **TABLE DES MATIÈRES**

État de l'actif net

État des résultats

État de l'évolution de l'actif net

État du portefeuille de placements

Notes afférentes aux états financiers

# PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND

AU 30 JUIN 2010 (non vérifié)

## ÉTAT DE L'ACTIF NET

	30 juin 2011 \$	31 décembre 2010 \$
<b>ACTIF</b>		
Espèces et quasi-espèces	10 685	183 976
Portefeuille de placements, à la juste valeur (Note 2)	1 644 662	-
Dividende à recevoir	5 838	-
Souscriptions à recevoir	19 909	3 756
	<u>1 681 094</u>	<u>187 732</u>
<b>PASSIF</b>		
Charges à payer	104	-
Distributions à payer	487	-
	<u>591</u>	<u>-</u>
<b>ACTIF NET</b>	<u>1 680 503</u>	<u>187 732</u>
<b>ACTIF NET PAR CATÉGORIE</b>		
Catégorie A	173 126	49 630
Catégorie B	1 150 301	134 326
Catégorie F	357 066	3 766
Catégorie I	10	10
	<u>1 680 503</u>	<u>187 732</u>
<b>PARTS EN CIRCULATION</b>		
Catégorie A	17 698	4 963
Catégorie B	117 694	13 433
Catégorie F	36 344	377
Catégorie I	1	1
	<u>1</u>	<u>1</u>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
Catégorie A	9,78	10,00
Catégorie B	9,77	10,00
Catégorie F	9,82	10,00
Catégorie I	9,86	10,00

Approuvé par Pro-Financial Asset Management inc.



Stuart McKinnon  
Administrateur



John Farrell  
Administrateur

**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**  
**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2010**  
 (non vérifié)

**ÉTAT DES RÉSULTATS**

	2011	2010
	\$	\$
<b>REVENU DES PLACEMENTS</b>		
Dividendes, après déduction des retenues d'impôt à la source	27 288	-
	<u>27 288</u>	<u>-</u>
<b>CHARGES (Note 4)</b>		
Frais d'opération (Note 2)	5 776	-
Perte (gain) sur devises	(28 270)	-
Frais comptables	500	-
Frais de services administratifs du Fonds	500	-
Frais de gestion	9 003	-
Frais d'exploitation	250	-
Frais d'impression	400	-
Frais liés aux rapports destinés aux détenteurs de titres	375	-
Frais de garde	900	-
Frais de vérification	2 000	-
Charges abandonnées/absorbées par le gestionnaire	(1 586)	-
	<u>(10 152)</u>	<u>-</u>
	37 440	-
	<u>(11 174)</u>	<u>-</u>
	(24 878)	-
	<u>(36 052)</u>	<u>-</u>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS (PERTE) RÉALISÉE SUR LA VENTE DES PLACEMENTS</b>		
<b>VARIATION NETTE DE LA (PERTE) NON RÉALISÉE SUR LES PLACEMENTS</b>		
(PERTE) NETTE SUR LES PLACEMENTS	1 388	-
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS</b>		
Catégorie A	(1 584)	-
Catégorie B	(582)	-
Catégorie F	3 554	-
	<u>1 388</u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF PAR PART</b>		
Catégorie A	(0,10)	-
Catégorie B	(0,01)	-
Catégorie F	0,14	-

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**  
**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2010**  
(non vérifié)

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie F		Catégorie I		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
ACTIF NET, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	\$ 49 630	\$ -	\$ 134 326	\$ -	\$ 3 766	\$ -	\$ 10	\$ -	\$ 187 732	\$ -
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS	(1 584)	-	(582)	-	3 554	-	-	-	1 388	-
DISTRIBUTIONS AUX DÉTENTEURS DE PARTS	(3 729)	-	(25 379)	-	(8 022)	-	-	-	(37 130)	-
OPÉRATIONS DE CAPITAL	181 993	-	1 200 383	-	394 096	-	-	-	1 776 472	-
Produit de l'émission des parts	3 638	-	20 287	-	5 000	-	-	-	28 925	-
Distributions réinvesties	(56 822)	-	(178 734)	-	(41 328)	-	-	-	(276 884)	-
Sommes payées pour le rachat des parts										
OPÉRATIONS NETTES EN CAPITAL	123 496	-	1 015 975	-	353 300	-	-	-	1 492 771	-
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET							10	-	1 680 503	-
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	173 126	-	1 150 301	-	357 066	-	10	-	1 680 503	-

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**  
**AU 30 JUIN 2010 (non vérifié)**

**ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS**

	Nbr. d'actions	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
<b>Opérations de change à terme</b>			
Devises CAD-USD, échéant le 8 août 2011 (0526-080)	(28,000)	0	412
Fx CAD-USD, échéant le 8 août 2011 (0808)	(475,000)	0	2,628
<b>Total d'opérations de change à terme</b>		<b>0</b>	<b>3,040</b>
<b>Actions canadiennes</b>			
Banque de Montréal	526	32,150	32,207
Banque de Nouvelle-Écosse	571	33,752	33,169
BCE inc.	919	33,335	34,766
Brookfield Properties Corp.	1,807	31,834	33,592
Banque canadienne impériale de Commerce	395	31,888	30,060
Canadian Utilities Ltd	625	33,075	34,975
Ci Financial Corp.	1,426	32,088	32,556
Crescent Point Energy Trust	749	32,707	33,383
Emera inc.	1,053	33,061	33,275
Enbridge inc.	1,076	31,666	33,679
EnCana Corp.	1,030	32,791	30,643
Fortis inc.	1,037	35,201	33,547
Great-West Compagnie d'Assurance-Vie	1,213	32,965	30,859
Groupe Aeroplan inc.	2,522	32,856	33,543
Husky Energy inc.	1,177	33,353	30,908
IGM Financial inc.	679	30,887	34,276
Industrielle Alliance, Assurance et service financiers ir	795	32,661	31,864
ING Canada inc.	652	33,119	35,971
La Financière Manuvie	1,982	35,644	33,753
Banque Nationale du Canada	427	31,855	33,353
Pembina Pipeline Income Fund	1,423	32,927	36,073
Power Corp. of Canada	1,158	32,858	31,046
Power Financial Corp.	1,057	32,819	31,403
Rogers Communications inc.	943	33,180	35,891
La Banque Royale du Canada	543	31,021	29,881
Shaw Communications inc.	1,702	35,769	37,410
Shoppers Drug Mart Corp.	786	31,135	31,181
La Financière Sun Life inc.	1,103	35,315	31,943
Superior Plus Corp.	2,967	32,891	33,290
TELUS Corp.	665	33,034	35,285
Thomson Reuters Corp.	857	34,038	30,989
Banque Toronto-Dominion	397	32,096	32,455
TransAlta Corp.	1,615	33,545	33,221

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**  
**AU 30 JUIN 2010 (non vérifié)**

**ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS**

	Nbr. d'actions	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
TransCanada Corp.	814	31,731	34,351
Vermilion Energy Trust	653	32,763	33,212
<b>Total d'actions canadiennes</b>		<b>1,152,011</b>	<b>1,158,006</b>
<b>Actions américaines - à long terme</b>			
Altria Group inc.	1,256	30,757	31,975
AT&T inc.	1,106	31,330	33,478
Centurylink inc.	847	35,730	33,005
Copano Energy KKC	934	32,432	30,784
Firstenergy Corp.	883	33,194	37,593
Frontier Communications Corp.	4,201	36,742	32,732
Linn Energy LLC	868	33,052	32,677
Mercury General Corp.	871	32,853	33,176
New York Community Bancorp inc.	1,992	32,473	28,794
Pepco Holdings inc.	1,828	33,645	34,585
Pitney Bowes inc.	1,329	32,456	29,437
Regal Entertainment Group	2,471	32,608	29,404
Reynolds American inc.	928	30,715	33,128
Ship Finance International Ltd	1,697	33,041	29,456
Windstream Corp.	2,674	34,121	33,392
<b>Total d'actions américaines</b>		<b>495,149</b>	<b>483,616</b>
<b>Total du portefeuille des placements</b>		<b>1,647,160</b>	<b>1,644,662</b>
<b>Autres éléments de l'actif net</b>			<b>35,841</b>
<b>Total de l'actif net</b>			<b>1,680,503</b>

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**30 JUIN 2011**

**1. DESCRIPTION DU FONDS**

Le Pro FTSE NA Dividend Index Fund (le « Fonds ») est une fiducie de fonds communs de placement instaurée en vertu des lois de la Province d'Ontario par le biais d'un acte de fiducie en date du 5 novembre 2010. Le Fonds a démarré son exploitation le 5 novembre 2010, mais il n'a pas entrepris d'activités de placement avant le mois de février 2011, après avoir reçu un investissement de 500 000 \$ de la part de plusieurs tierces parties. Pro-Financial Asset Management inc. est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds.

L'objectif de placement du Fonds est de reproduire la performance de l'un ou de plusieurs des indices nord-américains, après déduction des frais, tels que choisis à la discrétion du gestionnaire. À l'heure actuelle, le Fonds est en train de reproduire la performance de l'indice FTSE Custom North American Index.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR » canadiens) qui exigent que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif, les revenus et les charges au cours de la période visée par ces états financiers. En réalité, les résultats peuvent différer considérablement de ces estimations. Ce qui suit est un résumé des principales conventions comptables employées par le Fonds :

*(a) Placements*

Les placements sont réputés être classés comme détenus à des fins d'opération conformément aux stipulations du chapitre 3855 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), intitulé « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation », et sont donc constatés à leur juste valeur comme suit :

Aux fins de la présentation de l'information financière selon les PCGR canadiens, les placements effectués dans des titres cotés à une bourse des valeurs mobilières reconnue sont évalués selon leur cours acheteur à la clôture, à la date d'évaluation. Si aucun cours acheteur à la clôture n'est disponible ou que les titres en question ne sont pas cotés à une bourse, ils sont évalués à leur juste valeur selon la meilleure estimation de la direction. La différence entre la valeur marchande et le coût moyen est comptabilisé comme une plus-value (moins-value) non réalisée des placements dans l'état des résultats. Le coût moyen exclut les frais d'opération.

Le chapitre 3862 « Instruments financiers - informations à fournir » (« chapitre 3862 ») exige la classification des mesures de la juste valeur des instruments financiers à l'aide d'une hiérarchie des justes valeurs qui reflète sur la signification des données utilisées pour déterminer la juste valeur selon trois niveaux généraux. Les placements mesurés à leur juste valeur sont classés à l'un des trois niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs, selon le plus bas niveau de données qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble. Les données ou les méthodologies utilisées pour déterminer la juste valeur des titres ne sont pas nécessairement une indication du risque associé à un placement dans ces titres.

**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**30 JUIN 2011**

Les trois niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont les suivants : Niveau 1 - Les données de niveau 1 s'entendent des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation. Niveau 2 - Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, qui sont observables soit directement, soit indirectement, y compris des données dans des marchés qui ne sont pas considérés actifs. Niveau 3 - Les données de niveau 3 sont les données non observables. Il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés. Les données utilisées pour déterminer la juste valeur exigent que la direction établisse des hypothèses et estimations significatives. Tous les placements du Fonds sont classés au niveau 1.

*(b) Frais d'opération*

Conformément aux stipulations du chapitre 3855, les frais d'opération comme les commissions de courtage et d'autres frais d'opération relatifs au portefeuille sont compris dans les frais d'opération de l'état des résultats. Les frais d'opération sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un placement.

*(c) Espèces et quasi-espèces*

Les espèces et quasi-espèces se composent des fonds en banque et des titres de créance à court terme ayant une échéance de moins de 90 jours lors de l'acquisition. Les espèces et quasi-espèces sont réputées être détenues à des fins de négociation et sont donc comptabilisées à leur juste valeur, laquelle se rapproche de leur valeur comptable.

*(d) Autres éléments d'actif et de passif*

La juste valeur marchande d'autres éléments d'actif financier (prêts et créances) et de passif financier se rapproche de la juste valeur marchande d'autres éléments d'actif financier (prêts et créances) et de passif financier se rapproche de leur valeur comptable. Aux fins de classification conformément aux termes du chapitre 3855, les souscriptions à recevoir et les dividendes à recevoir sont désignés comme prêts et créances et sont constatés au coût. De même, les charges à payer sont désignées comme d'autres éléments de passif financier et sont constatées au coût.

*(e) Constatation des opérations et des revenus de placement*

Toutes les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains et les pertes réalisés sur la vente de placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les revenus en intérêts sont cumulés quotidiennement et les revenus en dividendes sont constatés à la date de clôture des registres.

*(f) Utilisation d'estimations comptables*

La préparation des états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif, la divulgation d'éventualités à la date des états financiers et les montants de revenus et de charges comptabilisés au cours de la période visée par les états financiers. En réalité, les résultats peuvent différer considérablement de ces estimations.

*(g) Actif net par part*

**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**30 JUIN 2011**

L'actif net par part est calculé en divisant l'actif net attribuable à une catégorie de parts d'un jour ouvrable par le nombre total de parts de la catégorie en circulation ce jour-là. L'actif net attribuable quotidiennement à chacune des catégories est calculé après déduction des dépenses propres à chaque catégorie. Toutes les autres dépenses, tout le revenu et tous les gains et pertes non réalisés sont attribués à chaque catégorie chaque jour, en fonction de l'actif net de la catégorie.

*(h) Conversion des devises étrangères*

Les placements à la valeur marchande et les autres éléments d'actif et de passif qui sont libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change applicables aux dates d'évaluation. Les opérations de placement ainsi que les revenus et les charges sont convertis aux taux de change applicables aux dates de telles opérations.

**3. IMPÔT SUR LE REVENU**

Le Fonds est admissible en tant que fiducie de fonds communs de placement selon les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, en conséquence, il est exempt de l'impôt sur le revenu net, y compris les gains en capital nets réalisés, qui ont été payés ou qui sont payables aux détenteurs de parts. Le Fonds a l'intention de distribuer suffisamment de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés afin de ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu, après avoir fait état des remboursements d'impôt applicables sur les gains en capital. Ainsi, aucune provision pour l'impôt sur le revenu n'a été constituée.

Des pertes en capital nettes sont disponibles aux fins de report sur une période de temps indéfinie, pouvant être appliquées aux gains en capital nets réalisés futurs. Des pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur une période maximale de 20 ans afin de réduire le revenu imposable futur.

**4. DÉPENSES DU FONDS**

Le gestionnaire fournit au Fonds des services administratifs et de placement. En contrepartie de ces services, le gestionnaire reçoit des honoraires comme suit :

Catégorie A – 1,60 % par an

Catégorie B – 1,80 % par an

Catégorie F – 0,65 % par an

de la valeur liquidative du Fonds, calculés quotidiennement et payables à terme échu. Aucuns frais de gestion ne sont payables par les fonds pour les parts de catégorie I; de tels frais sont payés directement au gestionnaire.

Le Fonds a la responsabilité de payer toutes les dépenses liées à ses opérations et à ses activités. Ces dépenses incluent, sans s'y toutefois limiter, les frais d'administration, les frais comptables, les frais de services de tout prestataire de services administratifs engagé par le gestionnaire, les frais d'opération, les frais juridiques et de vérification, les frais de garde, les droits de licence relatifs aux indices, les droits de dépôt réglementaires, ainsi que les frais associés à la préparation et à la distribution des états financiers annuels et semestriels, des prospectus, des rapports à l'intention des détenteurs de parts et des communications avec les investisseurs. À l'occasion, le gestionnaire a payé une partie des dépenses autrement payables par le Fonds. En outre, le gestionnaire peut réduire les frais de gestion imposés aux clients faisant d'importants investissements; dans un tel cas, le Fonds verse à l'investisseur le montant de la réduction sous

**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**30 JUIN 2011**

forme de distribution.

**5. VALEUR LIQUIDATIVE**

Quant aux placements qui se négocient sur un marché actif où les cours cotés sont facilement disponibles, le chapitre 3855 exige que l'on utilise le cours acheteur dans l'évaluation des placements, au lieu du cours vendeur de clôture, utilisé à l'heure actuelle dans la détermination de l'actif net opérationnel. Ces changements expliquent l'écart entre l'actif net opérationnel et l'actif net.

**6. CAPITAUX PROPRES**

Pour chaque part vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la prochaine date d'évaluation, qui est compris dans les capitaux propres. Les parts sont rachetables au gré des détenteurs de parts, selon la valeur liquidative à la prochaine date d'évaluation suivant la date de rachat. Pour chaque part rachetée, le total des capitaux propres est réduit par la valeur liquidative de la part lors de la prochaine date d'évaluation suivant la date de rachat.

**7. GESTION DU RISQUE**

Les activités de placement du Fonds l'exposent à toute une gamme de risques financiers. L'état du portefeuille de placements présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2011 et il groupe les titres par type d'actif, par région géographique ou par segment du marché. Les risques significatifs qui sont pertinents pour le Fonds sont analysés ci-dessous.

Le gestionnaire cherche à minimiser les effets adverses potentiels de ces risques sur la performance du Fonds en engageant les services de conseillers en gestion de portefeuilles professionnels et expérimentés, en surveillant les positions du Fonds et les événements du marché sur une base quotidienne et en diversifiant la composition du portefeuille de placements dans les limites de l'objectif d'investissement. Dans le but de gérer les risques, le gestionnaire applique des lignes directrices internes qui identifient les expositions cibles pour chaque type de risque, il maintient une structure de gouvernance qui veille sur les activités de placement du Fonds ainsi que sur la conformité à la stratégie d'investissement du Fonds telle qu'établie, aux lignes directrices internes et aux règlements touchant les valeurs mobilières.

Le portefeuille détient principalement les titres constitutifs ou des titres équivalents de l'indice FTSE Custom North American Dividend Index dans une proportion comparable à celle reflétée dans l'indice.

**Risque d'illiquidité**

Le Fonds est exposé aux rachats en espèces quotidiens des parts rachetables. Conformément aux règlements régissant les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 90 % de son actif en placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et peuvent être facilement vendus). De plus, le Fonds conserve suffisamment d'espèces et de quasi-espèces pour assurer une liquidité adéquate.

**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**30 JUIN 2011**

**Risque de change**

Le risque de change représente le risque que les instruments financiers qui sont libellés ou négociés en une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, subissent des fluctuations à l'instar des taux de change.

Au 30 juin 2011, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à toutes les autres devises, avec les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, de 24 000 \$ approximativement.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie à un instrument financier n'assume pas une obligation ou un engagement pris envers le Fonds avec lequel elle a conclu un contrat. Le Fonds n'a pas d'exposition importante au risque de crédit au 30 juin 2011. La valeur comptable d'autres actifs représente également le risque de crédit maximum, étant donné qu'ils sont réglés à brève échéance.

Toutes les opérations de titres cotés en bourse sont réglées/payées sur livraison à l'aide des services de courtiers approuvés. Le risque de défaut est considéré minimal, puisque la livraison des titres vendus n'a lieu qu'après la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat s'effectue une fois que les titres ont été reçus par le courtier.

**Autres risques liés aux prix**

Les autres risques liés aux prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier subisse des fluctuations en fonction des changements des cours boursiers (autres que le risque lié aux taux d'intérêt ou le risque de change), que ce soit le résultat de facteurs particuliers à un placement individuel ou à son émetteur, ou encore de l'ensemble de tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres présentent un certain risque de perte de capital. Le risque maximum associé à un instrument financier est équivalent à sa juste valeur.

Au 30 juin 2011, si les cours cotés aux bourses respectives pour ces titres avaient augmenté ou baissé de 10 %, avec les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, de 164 466 \$ approximativement (près de 9,8 % de l'actif net total). En réalité, les résultats des opérations boursières peuvent varier et la différence pourrait être considérable.

**8. PASSIF ÉVENTUEL**

Des conventions intervenues entre les membres du Comité d'examen indépendant (« CEI ») du Fonds et le fiduciaire, au nom du Fonds, prévoient l'indemnisation du membre individuel du CEI par le Fonds en cas de responsabilité civile et de coûts encourus à l'égard de toute poursuite ou procédure civile intentée contre le membre en sa capacité actuelle ou précédente de membre du CEI, pourvu que le membre ait agi honnêtement et de bonne foi et dans les meilleurs intérêts du Fonds, ou, dans le cas d'une poursuite ou procédure criminelle ou administrative susceptible d'une amende, et que ledit membre eût des motifs raisonnables de croire que sa conduite était légale. Aucune revendication à l'égard d'un tel fait ne s'est produite et, comme tel, aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers relativement à une telle indemnisation.

**PRO FTSE NA DIVIDEND INDEX FUND**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**30 JUIN 2011**

**8. PASSIF ÉVENTUEL**

Des conventions intervenues entre les membres du Comité d'examen indépendant (« CEI ») du Fonds et le fiduciaire, au nom du Fonds, prévoient l'indemnisation du membre individuel du CEI par le Fonds en cas de responsabilité civile et de coûts encourus à l'égard de toute poursuite ou procédure civile intentée contre le membre en sa capacité actuelle ou précédente de membre du CEI, pourvu que le membre ait agi honnêtement et de bonne foi et dans les meilleurs intérêts du Fonds, ou, dans le cas d'une poursuite ou procédure criminelle ou administrative susceptible d'une amende, et que ledit membre eût des motifs raisonnables de croire que sa conduite était légale. Aucune revendication à l'égard d'un tel fait ne s'est produite et, comme tel, aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers relativement à une telle indemnisation.

**9. NORMES COMPTABLES FUTURES**

Le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé la date du 1<sup>er</sup> janvier 2013 comme celle requise pour le remplacement des PCGR par les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») aux fins des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, y compris toute entreprise qui gère un fonds de placement. Le Fonds adoptera les normes IFRS pour son exercice qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Au 30 juin 2011, le gestionnaire élabore un plan de transition afin de respecter l'horaire établi par l'ICCA pour le transfert aux IFRS. Les éléments clés du plan comprennent la divulgation de l'impact qualitatif et quantitatif, le cas échéant, dans les états financiers annuels en date du 31 décembre 2010 et la préparation des états financiers annuels du 31 décembre 2011 conformément aux principes IFRS. À l'heure actuelle, le gestionnaire est d'avis qu'il n'y aura pas d'impact sur l'actif net ni sur la valeur liquidative par part du Fonds en raison de la conversion aux IFRS. L'on croit que le principal impact des IFRS sur les conventions comptables et les décisions d'application sera la divulgation d'informations additionnelles dans les états financiers et potentiellement dans la présentation différente des intérêts des détenteurs de parts et de certains autres éléments.